



CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD & COTTE

Lieu-dit « Les thermes », La Buisse (38)

PJ56 – Résumé non technique

Rapport

Réf : CACICE212758 / RACICE04557-03

AMAR / JPT

18/10/2022



CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD & COTTE

PJ56 – Résumé non technique

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de Léa DEROGNAT (NEODYME)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	23/08/2022	01	A. MARIE	JP. LENGLET	JP. LENGLET
Rapport modifié	14/10/2022	02	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 
Rapport retour client	18/10/2023	03	A. MARIE 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICE212758 / RACICE04557-03
Numéro d'affaire :	A57562
Domaine technique :	IC01

BURGEAP Agence Centre-Est • 19, rue de la Villette – 69425 Lyon CEDEX 03
 Tél : 04.37.91.20.50 • Fax : 04.37.91.20.69 • burgeap.lyon@groupeginger.com

La société Carrières et Chaux Balthazard & Cotte souhaite mettre en place sur son site de La Buisse (38) un système de co-incinération pour le fonctionnement du four de production de chaux de type biomasse / gaz naturel.

Le projet ne prévoit pas de nouvelle source ou point d'émission mais un nouveau flux lié à la consommation de biomasse et bois B.

Ce nouveau flux de combustible (Biomasse et déchets de bois dit « Bois B »), seront intégrés dans le futur Plan méthodologique de surveillance (sur la base d'un fichier adapté) de l'usine de La Buisse en suivant le Règlement n°601/2012 pour la phase 4 (2021-2030) de l'ETS1 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la Directive 2003/87/CE du Parlement Européen et du Conseil (MRR).

La méthode de surveillance proposée est la méthode fondée sur le calcul. On définira et adaptera les niveaux pour chaque flux selon ce qui est indiqué dans le règlement relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions « MRR ».

La méthode pour calculer les émissions de CO₂ pour le flux du gaz naturel, de la pierre calcaire est déjà incluse dans le plan de surveillance du site continuera à travailler de la même manière avec cette méthode.

Les émissions des combustibles solides du projet (bois énergie et bois en fin de vie) seront évaluées en fonction des quantités de combustibles et de mesures en laboratoires.

Le bilan des émissions annuelles sur l'année 2021 sur une consommation à 100 % de pierres calcaires crues et de gaz naturel a établi un total d'émissions de 69 321 tonnes de CO₂.

Les émissions moyennes annuelles après mise en exploitation du projet sont estimées à 64 266 t de CO₂/an.

Le projet permettra ainsi d'éviter l'émission de 5 055 t de CO₂/an, soit une réduction de 7,3 % pour un fonctionnement standard à 33% de substitution par la biomasse